

ARRETE DE COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS D'AIDE-SOIGNANT DU 23 JANVIER 2025

Le Directeur du CH de Cornouaille

- Vu le code de la santé publique
- Vu le code général de la fonction publique
- Vu le décret n° 2021-1257 du 29/09/21 portant statut particulier des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture de la fonction publique hospitalière
- Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière

DECIDE:

<u>Article 1er</u> : Le jury du concours sur titres d'Aide-Soignant ouvert auprès du Centre Hospitalier de Cornouaille est constitué ainsi :

- M. Arnaud SANDRET, Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales, CH Cornouaille
- Mme Nathalie FREMIN, Coordonnatrice Générale des Soins, CH Cornouaille,
- Mme Anne PENNANEAC'H, Cadre Supérieur de Santé, Gestion des Ressources Humaines à la Direction des Soins, CH Cornouaille.

QUIMPER, le 27 décembre 2024

e Birecleu! des inurces Humaine.

P/Le Directeur, Arnaud SANDRET